

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 002-200051118-20241212-30_2024-DE



DELIBERATION

2024/30

SERVICE DE MOBILITÉ SOLIDAIRE : DEMANDE DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt-quatre le douze décembre, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à La Capelle, au siège de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 17, Présents : 6 , Représentés : 4, Votants : 10

Etaient présents : M. Olivier CAMBRAYE, M. Patrick FEUILLET, Mme Bernadette HEDIART, Mme Katie LEFEVRE, M. Jean-Pierre PREVOT et M. Gilles QUEILLE.

Etaient représentés : M. Patrick DUMON par Mme Marie-Claire FORTIN, M. Vincent LAMOUREUX par M. Jean-Patrice LEJEUNE, Mme Christelle MAES par Mme Marie DETERME et M. Jean-Jacques THOMAS par Mme Dominique VAN ELSLANDE.

Etaient absents excusés : M. Mathieu CANON, M. Hugues COCHET, M. Jean-Luc EGRET, M. Michel LANDERIEUX, M. Laurent MARLOT et M. Thierry VERDAVAINE.

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Marie-Claire FORTIN.

Par délibération du 10 octobre 2024, le comité syndical du Pays de Thiérache a validé la mise en œuvre d'un projet de mobilité solidaire. Celui-ci s'articule autour de 3 actions :

La mise en place d'un Transport d'Utilité Sociale

La création et déploiement d'une offre de transport solidaire notamment avec la création d'une flotte de véhicules électriques (scooters et citroen AMI)

L'éducation aux mobilités douces et durables avec notamment l'organisation de classes mobilités

En octobre dernier, les services de l'Etat ont invité les acteurs de la Thiérache à participer à l'émergence de projets à présenter au titre du Pacte des solidarités territoriales. Au terme d'une session de travail, deux thèmes ont été retenus pour le financement de projets au titre de ce Pacte, à savoir la formation et la mobilité en faveur des personnes dites précaires.

Dans ce contexte, le Pays de Thiérache a déposé un dossier de subvention pour solliciter un financement de l'Etat au titre de ce Pacte pour la création et le déploiement d'une offre solidaire à destination de personnes précaires pour leur permettre de se rendre en formation. Il a également déposé, pour ce dossier, une demande de financement au titre du fonds vert.

Pour garantir la mise en œuvre de ce projet, le plan de financement se présente comme suit :

- La mise en place d'un Transport d'Utilité Sociale

Coût de projet prévisionnel : 79 000 € sur 3 ans, soit 26 500 € par

Financement Etat au titre du fonds vert à hauteur de 50 %

- La création et déploiement d'une offre de transport solidaire

Coût de projet prévisionnel : 141 220 € (8 scooters électriques et 8 AMU)

Financement : Pacte des solidarités et fonds vert à hauteur de 80 %, soit 112 960 €

- L'éducation aux mobilités douces et durables avec notamment l'organisation de classes mobilités

Coût de projet prévisionnel : 42 000 €

Financement Etat au titre du fonds vert à hauteur de 50 %

Des financements complémentaires sont actuellement étudiés notamment pour la mise en place du TUS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

PREND ACTE de l'avancement de ce projet ;

APPROUVE l'ajustement du plan de financement de ce projet ;

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,

La Secrétaire de séance,



Olivier CAMBRAYE

Marie-Claire FORTIN

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 002-200051118-20241212-30_2024-DE